

Aimargues, le 28 février 2023

CONVOCATION

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil qui aura lieu le

Lundi 6 mars 2023 à 18h30 salle du Conseil Municipal

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la séance du 16/01/2023
- Désignation du secrétaire de séance.

1 COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

5 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE 5.6 – Exercice des mandats locaux

Rapporteur : JP FRANC

2 CESSION IMMOBILIERE ENSEMBLE IMMOBILIER SIS BD F GUILLIERME

3 – DOMAINE ET PATRIMOINE 3.5 – Autres actes de gestion de domaine public

Rapporteur : B JULLIEN

3 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

7 – FINANCES LOCALES 7.1 – Décisions budgétaires (BP, DM, CA...)

Rapporteur : F GAUDIN

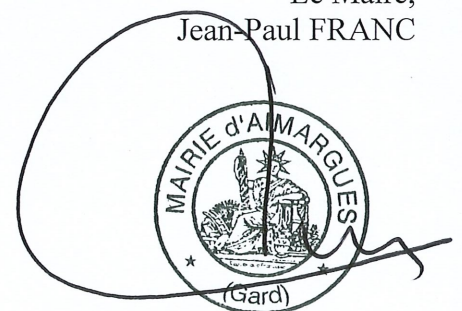
PJ

Pouvoir

Annexes

Compte rendu de la séance précédent

Le Maire,
Jean-Paul FRANC





Séance publique du Conseil municipal
du jeudi 16 février 2023

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-deux le seize à 18h30, le Conseil municipal de la ville d'Aimargues, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur le Maire, Jean-Paul FRANC.**

Les membres présents en séance :

Jean-Paul FRANC, André MEGIAS, Martine GERAUD-COTTINO, Bernard JULLIEN, Jean-Claude FOVET, Laure BECHARD, Bernadette MAUMEJEAN, Francis BREGEOT, Véronique VAUTRIN, Martine ABELLO, Jean-Paul GERAUD, Jean-François GARCIA, Sabine LOMBARD, Alexandra PEROVIC, Philippe MANGANO, Rémy FAVRE (arrivée 18h36), Leïla AMROUT, Bertrand PAQUOTTE, Gérard GALET, Roland MACON

Les membres ayant donné un pouvoir :

Michel POUJOL à André MEGIAS, Fabienne GAUDIN à Laure BECHARD, Cyrill PERISSE à Jean-Paul GERAUD

Les membres absents :

Michel POUJOL, Fabienne GAUDIN, Cyrill PERISSE, Mélissa GRANON, Emmanuel VEZIAN, Rachid SAYET, Nadia BELAOUNI, François MONSEGUR, Séverine DEVERT

Secrétaire de séance

L BECHARD

Quorum : 23/29

Ordre du jour :

- 1 DECISIONS DU MAIRE
- 2 DELOCALISATION PROVISOIRE DE LA MAISON COMMUNE ET CHANGEMENT DE LIEU DE CELEBRATION DES MARIAGES
- 3 COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRECHE
- 4 MISE AUX NORMES ET EXTENSION DE LA MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION OCCITANIE
- 5 MISE AUX NORMES ET EXTENSION DE LA MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DETR ET DE LA DSIL
- 6 TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT DANS LE CADRE DES FONDS VERT
- 7 INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS
- 8 MAJORATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS
- 9 DESAFFECTATION SUIVIE DU DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 8, BOULEVARD FANFONNE GUILLIERME, CADASTRE SECTION AB N° 81 P
- 10 RELANCE DE LA PROCEDURE DE CONCESSION (OU DELEGATION DE SERVICE PUBLIC) DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
- 11 ACQUISITION DE TERRES AGRICOLES - ACCORD DE PRINCIPE : TERRAIN EN ZONE NATURELLE DANS LE PERIMETRE DE L'ETANG DE LA GINOUBE.
- 12 INCORPORATION D'UN BIEN SANS MAITRE REVENANT DE PLEIN DROIT A LA COMMUNE, SIS 2 RUE BOLLAC
- 13 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE JEANNE D'ARC

Délibérations prises :

2022-082 DELOCALISATION PROVISOIRE DE LA MAISON COMMUNE ET CHANGEMENT DE LIEU DE CELEBRATION DES MARIAGES

Voté à l'unanimité

2022-083 COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRECHE

Voté à l'unanimité

2022-084 MISE AUX NORMES ET EXTENSION DE LA MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION OCCITANIE

Voté à l'unanimité

2022-085 MISE AUX NORMES ET EXTENSION DE LA MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DETR ET DE LA DSIL

Voté à l'unanimité

2022-086 TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT DANS LE CADRE DES FONDS VERT

Voté à l'unanimité

2022-087 INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Voté à l'unanimité

2022-088 MAJORATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Voté à l'unanimité

2022-089 DESAFFECTATION SUIVIE DU DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 8, BOULEVARD FANFONNE GUILLIERME, CADASTRE SECTION AB N° 81 P

Voté à l'unanimité

2022-090 RELANCE DE LA PROCEDURE DE CONCESSION (OU DELEGATION DE SERVICE PUBLIC) DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Voté à l'unanimité

2022-091 ACQUISITION DE TERRES AGRICOLES - ACCORD DE PRINCIPE : TERRAIN EN ZONE NATURELLE DANS LE PERIMETRE DE L'ETANG DE LA GINOUBE.

Voté à l'unanimité

2022-092 INCORPORATION D'UN BIEN SANS MAITRE REVENANT DE PLEIN DROIT A LA COMMUNE, SIS 2 RUE BOLLAC

Voté à l'unanimité

2022-093 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE JEANNE D'ARC

Voté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50 heures

Signatures du Maire et du secrétaire





NOTE DE SYNTHÈSE

Proposition de délibérations :

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Rapporteur : JP FRANC

Numéro	Date	Objet	Fournisseurs ou bénéficiaires	Montant	Durée
2023_004	24/02/2023	Droits d'entrées aux arènes et tarification des repas fête F Guillierme		Entrée adulte 13€ enfant 7€ Repas adultes 24€ / costumés, gardians, enfants 15€	

Le conseil municipal prend acte

**2022-094 CESSION IMMOBILIERE ENSEMBLE IMMOBILIER SIS BD F
GUILLIERME**

Rapporteur : B JULLIEN

Délibération : La cession par une collectivité locale des biens lui appartenant est libre, et ne doit faire l'objet d'aucune mise en concurrence. Ce principe a eu l'occasion d'être rappelé par la jurisprudence qui affirme « qu'aucune disposition législative ou réglementaire n'impose à une personne morale de droit public, autre que l'Etat, de faire précéder la vente d'une dépendance de son domaine privé d'une mise en concurrence préalable ».

La commune est propriétaire des deux ensembles immobiliers suivants :

- De la propriété, composée de trois parcelles cadastrées section AB n° 63 (377m²) et AB n° 64 (338m²) avec chemin d'accès en indivision, cadastré section AB n° 62 (119m²), située Boulevard Fanfonne Guillierme à Aimargues. Cette propriété est composée d'une remise, d'un logement vétuste, d'une cour arborée et d'un chemin d'accès en indivision.
- De la propriété cadastrée section AB n° 81 (1355m²), située 8, Boulevard Fanfonne Guillierme à Aimargues. Cette propriété est composée des logements de l'ancienne Gendarmerie, d'une cour et d'un bâtiment en front de rue, comportant les locaux de la police municipale et la salle de sport.

Les logements de l'ancienne Gendarmerie, les caves et garages avec une partie de la cour, le tout sur environ 870 m², seront à détacher de la parcelle cadastrée section AB n° 81 (1355m²). Les 485m² restant comprenant les locaux de la police municipale, la salle de sport et une partie de la cour intérieure sont non soumis à la présente vente.

Les parcelles cadastrées section AB n° 62-63 et 64 d'une superficie totale de 834 m², dont 119 m² de voie d'accès en indivis, ont été évaluées par le service France Domaine en date du 12 août 2022 pour une valeur vénale estimée à 310 000€ HT.

L'emprise d'environ 870 m² à détacher de la parcelle bâtie cadastrée section AB n° 81 (1355 m²) a été évaluée par le service France Domaine en date du 11 août 2022 pour une valeur vénale estimée à 670 000€ HT.

Par courrier du 29 juillet 2022, la société GGL GROUPE a déposé une offre d'achat pour l'acquisition des parcelles susmentionnées, pour un montant total de 980 000 €.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré

Vu les articles L2241-1 à L2241-7 du code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la délibération 2023-089 du 16 février 2023, portant désaffectation suivi de déclassement du domaine public de l'ensemble immobilier sis 8, boulevard Fanfonne GUILLIERME, cadastré section AB, N 81 P;

Vu l'estimation du service des domaines en date du 12 août 2022;

Considérant que les ensembles immobiliers situés sur les parcelles AB 62, 63, 64 et AB 81 ne présentent plus d'utilité pour le service public;

Considérant la valeur architecturale du projet présenté par la société GROUPE GGL portant sur la réalisation d'un ensemble immobilier de standing;

Article 1 : APPROUVE la proposition de la société GGL GROUPE pour l'acquisition des parcelles AB 62, 63, 64 pour une superficie de 834 m² et AB 81 pour une superficie de 870 m², au prix de 980 000 €.

Article 2 : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente et tous documents à intervenir relatifs à cette transaction

Article 3 : PRECISE que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2022-055 du 8 septembre 2022.

2022-095 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Rapporteur : F GAUDIN

L'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au Débat d'Orientation Budgétaire.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent au Maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Ensuite, ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes, il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

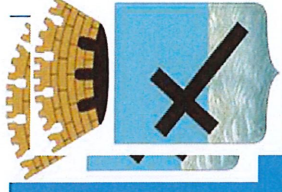
Vu le rapport joint,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

Ville d'AIMARGUES



**RAPPORT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES
BUDGET 2023**



ROB 2023- Contexte juridique



Le débat d'orientation budgétaire

- Etape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités (art. L.2312-1 du CGCT)
- Participe à l'information des élus
- Favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes

Les objectifs :

- Informer sur la situation financière de la commune
- Discuter des orientations budgétaires

Depuis la loi NOTRe de 2015, le DOB prend la forme d'un ROB - **Rapport d'Orientation Budgétaire**

ROB 2023- Contenu du débat



Les orientations budgétaires :

- Evolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes:
 - Concours financiers
 - Fiscalité
 - Tarifification
 - Subventions
 - Relations financières avec l'EPCI
 - Dépenses de personnel (rémunération, avantages en nature, temps de travail...)

- Engagement pluriannuels envisagés :
 - Programmation des investissements en dépenses / recettes

- Structure et gestion de la dette :
 - Profil
 - Perspectives

Le rapport donne lieu à débat en conseil municipal et fait l'objet d'une délibération, dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget

Pour permettre une analyse cohérente des informations et mesurer les éléments de comparaison, il est proposé d'utiliser la même trame de présentation que les années précédentes

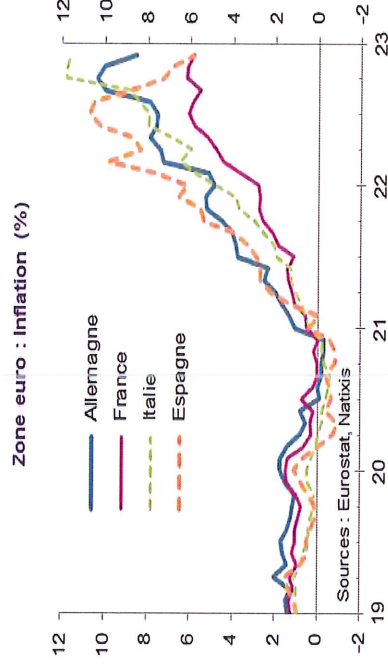
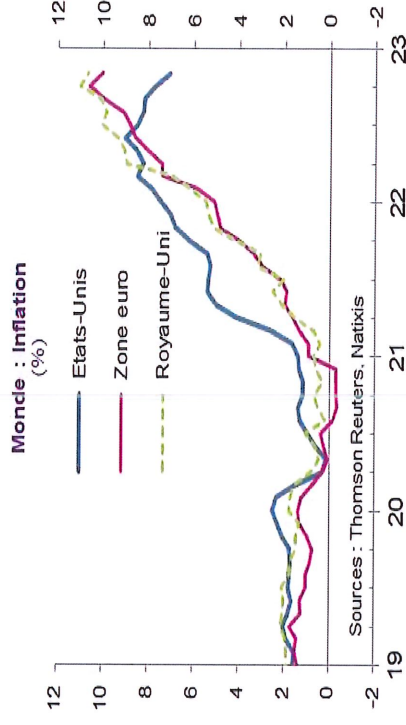
ROB 2023- Ralentissement de la croissance du fond d'inflation record



Dans le monde entier, l'inflation a atteint en 2022 des sommets inédits depuis 40 ans. Cette situation a conduit les banques centrales à durcir fortement les conditions financières tout au long de l'année. L'inflation, résultant en grande partie de l'envolée des cours des matières premières notamment énergétiques, les banques centrales visent, via ces durcissements, à rééquilibrer l'offre et la demande, en affaiblissant la demande.

Du fait de sa proximité géographique avec l'Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre en Ukraine. En zone Euro, l'inflation a atteint 10,6 % en octobre avant de s'infléchir fin 2022 terminant à 9,2 % en décembre suite à la baisse des prix de l'énergie.

Jugeant durable la hausse de l'inflation suite au déclenchement de la guerre en Ukraine, la BCE a débuté la remontée de ses taux en juillet



ROB 2023- Contexte national



Comparée aux prévisions formulées fin 2021, l'activité économique française aura été en 2022 bien moins forte que prévu, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlé.

La consommation des ménages, principal moteur traditionnel de la croissance française, qui avait rebondi au T2, a fini par légèrement reculer au T3.

Après avoir ralenti en août et en septembre, l'inflation est en effet repartie à la hausse en octobre à 6,2 % dans un contexte de pénurie de carburants, avant de légèrement décélérer en décembre en lien avec la baisse des prix de l'énergie.

En moyenne, l'inflation française a été de 5,2 % en 2022 après 1,6 % en 2021.

Mais grâce aux mesures de lutte contre l'inflation (boucliers tarifaires, remise carburants...) adoptées par le gouvernement français, la hausse moyenne de l'inflation française s'est révélée en 2022 la plus faible de la zone Euro et bien inférieure à celle de 8,9 % enregistrée en moyenne en zone Euro.

Jusqu'ici, **l'activité française** s'est révélée relativement résiliente face à l'envolée de l'inflation et devrait, malgré le ralentissement attendu fin 2022, croître de **2,5 % en moyenne en 2023.**

ROB 2023- Contexte national

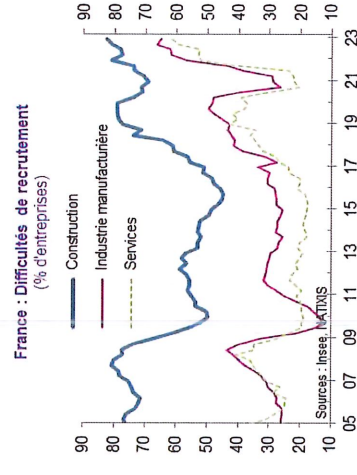
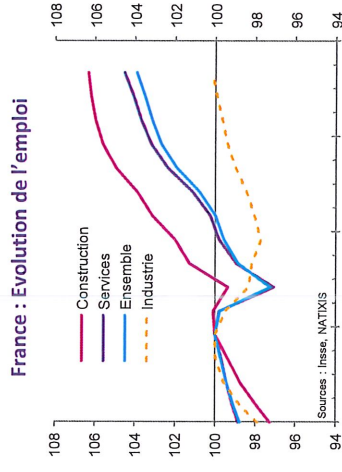


Depuis 2021, le dynamisme du marché du travail ne cesse pas de reprendre, sa vigueur étant plus soutenue que celle de l'activité économique. L'emploi a en effet progressé de 3,9 % entre fin 2019 et le T3 2022, tandis que le PIB ne progressait que de 1,1 %.

En dépit du ralentissement de l'activité économique à l'œuvre, les difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises ne faiblissent pas selon les enquêtes de conjoncture, signe du maintien des tensions sur le marché du travail.

Au contraire, la part des entreprises françaises rencontrant des difficultés de recrutement atteint des niveaux records dans les grands secteurs de l'économie fin 2022.

Ainsi, 83 % des entreprises de la construction étaient concernées en octobre 2022, 65 % dans l'industrie manufacturière et 62 % dans les services



ROB 2023- Contexte national



Marqué, ces trois dernières années, par des interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire puis de celle énergétique induite par la guerre en Ukraine, le déficit public, qui avait atteint le niveau inédit de 9 % en 2020, devrait poursuivre son redressement. Il est attendu à 5 % en 2022, après 6,5 % en 2021. La dette publique au sens de Maastricht devrait s'élever à 111,6 % du PIB contre 112,8 % en 2021 selon la loi de finances pour 2023.

La hausse progressive des taux directeurs de la Banque centrale européenne associée au ralentissement économique à l'œuvre devraient peser sur les finances publiques. Le taux d'intérêt obligataire de la France à 10 ans est reparti nettement à la hausse.

ROB 2023- Les principales mesures de la loi de finances



Il semble que d'impliquer encore plus les collectivités dans le redressement des finances publiques reste l'objectif du Gouvernement, mais sans recours au pacte de confiance initialement envisagé. Pour rappel, il prévoyait une trajectoire annuelle de progression des dépenses réelles de fonctionnement égale à l'inflation moins 0,5 %, avec suivi par catégorie de collectivités et, en cas de dépassement, des sanctions limitées aux plus grandes entités qui n'auraient pas respecté la trajectoire.

Les mesures concernant les communes :

- Augmentation de la **Dotations Globales de Fonctionnement** de 320 M€ pour atteindre un montant total de 26,9 Md€
- **Stagnation des dotations de soutien à l'investissement locaux, sauf la DSIL**
Il est décidé en LFI que le préfet prendra en compte le caractère écologique des projets lors de la fixation des taux de subvention pour la DETR et la DSIL, afin que les opérations d'investissement favorisant la transition écologique puissent bénéficier d'un taux de subvention majoré.
- Augmentation du « **fonds vert** » au service de la transition écologique des collectivités, de 2 Md€
les opérations éligibles : **la rénovation des bâtiments publics et la modernisation de l'éclairage public...**
- Mise en place d'un **filet de sécurité** centré sur les dépenses énergétiques, un bouclier tarifaire et un amortisseur sur les tarifs de l'électricité, pour soutenir les collectivités les plus fragiles face à l'inflation et au relèvement du point d'indice, sous réserve d'éligibilité
- La réforme de la taxe d'aménagement (à l'achèvement des travaux et sur déclaration du pétitionnaire) pourrait entraîner des retards dans les versements, amenant les collectivités à mettre en place des contrôles réguliers

ROB 2023- Budget commune : les résultats provisoires 2022



Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	2 378 103,09 170 865,60	2 207 237,49	7 421 498,91	7 812 814,59 391 315,68	9 799 602,00	10 020 052,08 220 450,08
Résultats reportés	135 779,74			1 200 000,00	135 779,74	1 200 000,00
TOTAUX	2 513 882,83	2 207 237,49	7 421 498,91	9 012 814,59		11 220 052,08
Résultats de clôture	306 645,34	0,00	0,00	1 591 315,68	306 645,34	1 591 315,68
Restes à réaliser	43 212,96	226 364,00	0,00	0,00	43 212,96	226 364,00
TOTAUX CUMULES	349 858,30	226 364,00	0,00	1 591 315,68	349 858,30	1 817 679,68
RESULTAT DEFINITIF	123 494,30	0,00	0,00	1 591 315,68	0,00	1 467 821,38
					sans RAR	1 284 670,34

ROB 2023- Budget commune : l'évolution de la CAF



C'est-à-dire, ce que la commune dégage pour financer ses opérations d'investissement :

Recettes réelles de fonctionnement	7 769 666 €
Dépenses réelles de fonctionnement	- 6 210 260 €
Dette (intérêts + capital)	- 649 404 €
CAF NETTE 2022	910 002 €

Tendance à court terme

	C.A 2014	C.A 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
EPARGNE NETTE (CAF nette)	-21 547	86 065	568 568	1 028 701	1 712 185	1 628 650	944 029	1 200 757	910 002	545 850	676 150

ROB 2023- Budget commune : Orientations



Section de fonctionnement :

les Dépenses : -0,97 % / BP 2022 (évolution estimée à charges réelles)

→ Dont 584 000 € de virement à la section d'investissement (contre 900 000 en 2022)
0 € de dépenses imprévues (contre 107 000 € en 2022)

Une forte hausse de certaines dépenses due au contexte inflationniste

Des dépenses exceptionnelles en 2023 (travaux à l'église, location de modulaires, assurance dommage/ouvrage pour les travaux de la mairie...

L'absence du coût réel de l'électricité impacte la fiabilité des prévisions budgétaires

Les recettes : + 0,01 % / BP 2021 (évolution prudentielle / droits de mutation)

→ Dont évolution de la fiscalité estimée à + 90 000 € de produits

Absence de notification des dotations de l'Etat

Pas d'augmentation des taux de TF et TFNB

ROB 2023- Budget commune : Recettes réelles de fonctionnement



	BP 2022	CA 2022	PROPOSITIONS BP 2023		COMMENTAIRES
			Montant	BP 23/CA 2022	
Atténuation de charges	223 000	262 148	122 500	-53,27%	principe de prudence
vente de produits	330 900	388 868	326 700	-15,99%	2022 : dont 20 000 € régularisation de loyers FREE 2023 : moins de mise à disposition sur la restauration scolaire qui procède directement aux recrutements
Impôts et taxes					
Taxes foncière, habitation, foncier non bâti	3 456 058	3 468 833	3 659 187	5,49%	Y/C compensation pour perte de TH coef. revalorisation 2023 à 7,1 % sur TF & TFNB pour compenser l'augmentation des charges de personnel et l'inflation PAS DE HAUSSE DES TAUX
fiscalité reversée AC	1 260 000	1 264 435	1 260 000	-0,35%	
Dotation de solidarité	85 690	85 692	43 000	-49,82%	2022 : versement 2021 et 2022
FNGIR	45 881	45 881	40 000	-12,82%	
FPIC	80 000	85 183	80 000	-6,08%	
autres produits fiscaux	297 000	615 713	360 000	-41,53%	<i>maintien du niveau élevé des droits de mutation. Le principe de prudence s'impose toutefois en matière de prévision</i>
Dotations et participations					
Dotation globale de fonctionnement	479 500	480 056	479 000	-0,22%	<i>dans l'attente de notifications</i>
Allocations / prestations	551 500	586 847	555 000	-5,43%	<i>compensation TH/TF intégrées dans l'analyse de la fiscalité</i>
Autres produits	344 000	331 287	323 000	-2,50%	pertes des loyers sur l'ancienne gendarmerie
Produits exceptionnels	10 000	18 841	10 000	-46,92%	
TOTAL hors produit de cession	7 163 529	7 633 785	7 258 387	-4,92%	

ROB 2023- Budget commune : la fiscalité locale



Coefficient de revalorisation des bases 2023 : **7,1 %**, (contre 3,4 % en 2022)

A noter que cette revalorisation ne concerne que les bâtiments à usage d'habitation

Une part importante de la TF concernant les locaux industriels, n'est pas concernée.

→ la base réelle de taxe foncière augmente de 6,35 %

Soit un produit supplémentaire attendu, hors augmentation physique des bases, d'environ 190 000 €

**ET TOUJOURS SANS AUGMENTATION DES TAUX
POUR LA 13^{ème} ANNEE CONSECUTIVE**

ROB 2023- Budget commune : Dépenses réelles de fonctionnement



	BP 2022	CA 2022	PROPOSITIONS BP 2023		COMMENTAIRES
			Montant	BP 23/CA 22	
Charges à caractère général	1 880 110	1 816 627	2 087 950	14,94%	dont : + 39 K€ (18,6%) provision sur prix gaz, électricité & essence 37 K€ assurance dommage/ouvrage travaux mairie 35 K€ location modulaires 76 K€ poursuite travaux de l'église A noter les changements d'articles budgétaires suite au passage à la M 57
charges de personnel	3 655 000	3 647 601	3 731 534	2,30%	confère diapo suivante
atténation de produit	75 500	79 364	80 000	0,80%	dont prélèvement FPIC
Autres charges de gestion courante	658 190	612 593	678 800	10,81%	cositation au SDIS + 11 100 €, 5,8%
charge financière	164 500	156 437	161 200	3,04%	l'augmentation des taux d'intérêts impacte 2 emprunts à taux révisables 1er remboursement d'échéances de l'emprunt 2023
charges exceptionnelles	26 500	22 194	5 000	-77,47%	
TOTAL	6 459 800	6 334 816	6 744 484	6,47%	

A noter : la M57 exclut l'inscription au budget primitif de dépenses imprévues

ROB 2023- Les charges de personnel

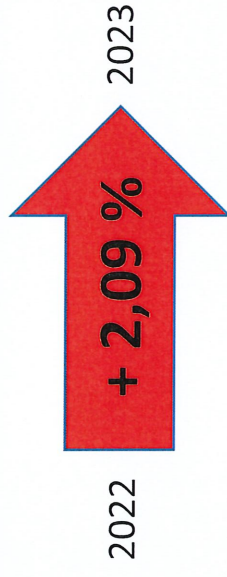


Budgétisé 2022 : 3 655 000 (3 520 000 + DM 1 : 115 000 + DM 2 : 20 000)
Réalisé 3 647 000
Atténuation de charges 254 052

Budgétisé 2023 : 3 731 500

+ 3,6 % / BP 2022

Dont 2,6.% (90 500 €) concerne les décisions prises en cours d'année sur des rattrapage salariales



En prévision :

Anticipation sur :

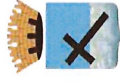
- * une évolution du point d'indice, évaluée à 1,5% sur l'année
- * la fermeture d'une classe à l'école maternelle
- * Maintien du poste de collaborateur de cabinet

A souligner que ce résultat est atténué par :

- * le départs d'agents, dont le remplacement était assuré dès 2022
 - la reprise d'agents suite à des arrêts de longue durée

- Les modalités définitives sur la réforme des retraites pourraient amener des agents à anticiper leur départ
- A noter la prévision d'augmentation du taux de cotisation de la CNRACL en 2024, égal à 1 point, qui devrait être compensé par la baisse du taux d'AT

ROB 2023 – Evolution des coûts retraités du contexte inflationniste



Les charges à caractère général (compte 011) :

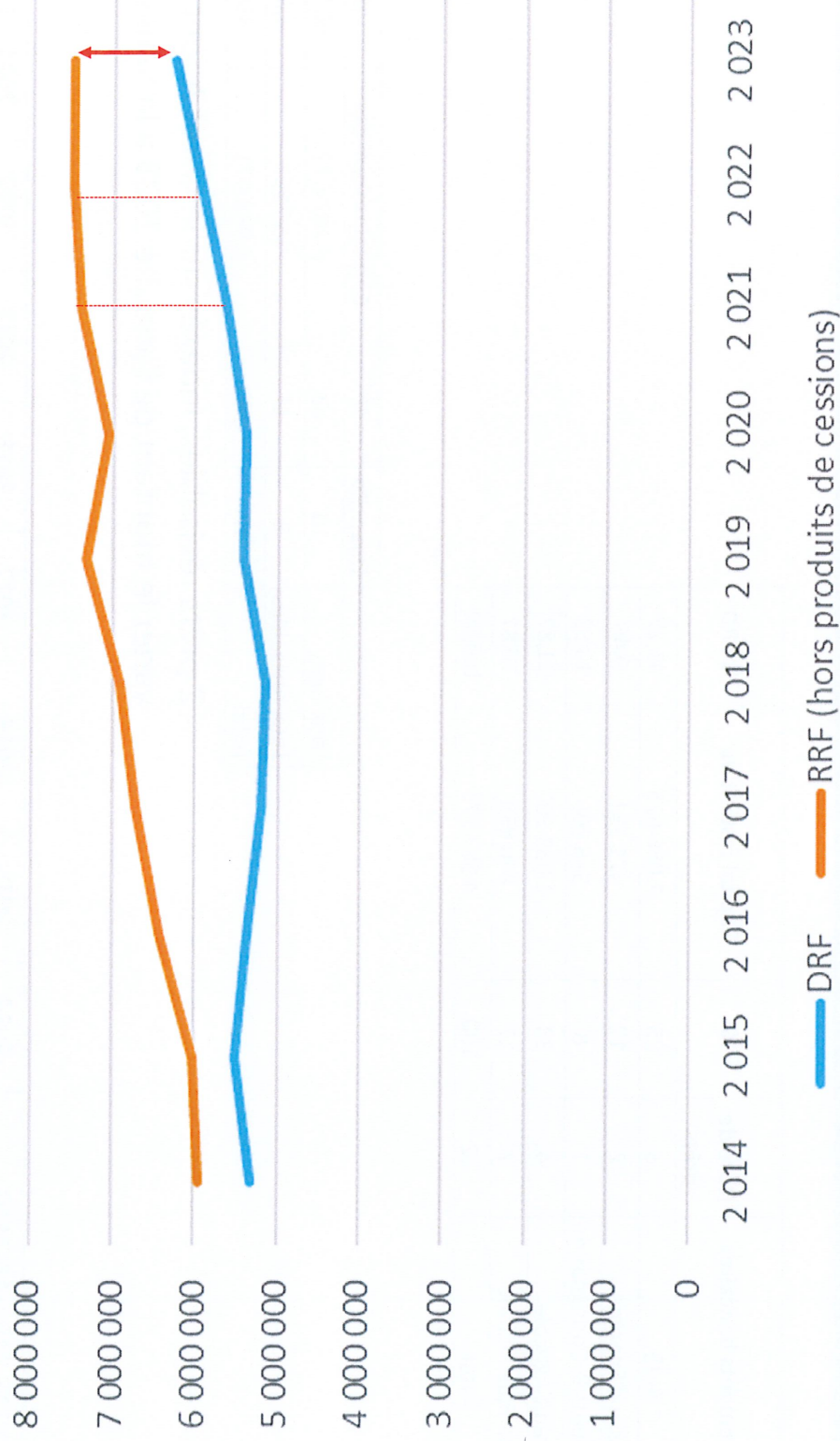
Rappel : taux d'inflation en moyenne sur 2022 : 5,2 %

Dépensé 2021	1 639 520 €	} + 10,8 % - 5,2 % = 5,6 % augmentation hors inflation
Dépensé 2022	1 816 513 €	

Les charges de personnel (compte 012) :

Dépensé 2021	3 439 286	} + 2 %
Dépensé 2022	3 647 600 - 90 500 (impact de la réforme)	

ROB 2023- Evolution de la section de fonctionnement



ROB 2023- Structure de la dette au 1/01/2023



Etablissements bancaires	Nbre de prêts	%	Capital restant du	% CRD
CACIB	3	25	2 056 675	41,27
Caisse d'Epargne	2	17	471 551	9,46
Caisse Dépôts & Consignation	1	8	525 000	10,53
Crédit Agricole	4	33	1 089 907	21,87
La Banque Postale	2	17	840 838	16,87
Total	12	100	4 983 971	100,00

	Quantité	%	Capital restant du	%
Taux fixes	10	83	4 797 679	96,94
Taux révisibles	2	17	186 292	3,06
Total	12	100	4 983 971	100

2 prêts révisibles, indexés sur le Livret A font varier le montant de l'annuité 2023 à la hausse

DETTE PAR HABITANT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours total au 31/12 N	1 537	1 359	1 205	1 201	1 235	1 102	1 006	903

ROB 2023- Budget commune : Perspectives d'investissement



virement de la section de fonctionnement	584 000
Déficit d'investissement reporté	306 658
Capital de l'emprunt	486 000
Travaux en régie	140 000
Restes à réaliser 2022	43 200
Solde résiduel	-111 858
Ressources propres d'investissement	1 875 905
Exécédent capitalisé	540 905
Amortissement	1 130 000
FCTVA - TLE	155 000
produits de cession	50 000
CAPACITE NETTE D'INVESTISSEMENT	1 764 047

Subventions acquises 226 000

TOTAL RECETTES ATTENDUES =
Capacité réelle d'investissement

1 990 047

OPERATION D'INVESTISSEMENT	RESTE A REALISER DEPENSES	OPERATIONS NOUVELLES	RESTE A REALISER RECETTES	NOUVELLES RECETTES NOTIFIEES
Etudes		45 000		
réhabilitation rue des anciens combattans		627 000		
Divers voiries		405 000		
création d'un WC public		60 000		
Rénovation de l'éclairage public		200 000		
Réhabilitation de la mairie -1ère phase		970 000		110 000
création d'un pump track		100 000		
réfection du foyer		50 000		
Travaux bâtiments divers	9 571	40 000		
Caméras vidéo surveillance		32 500		
Informatique - téléphonie	15 378	26 400		
Acquisitions de terrains		85 000		
travaux divers écoles	1 100	35 900		
travaux sur réseaux divers		15 590		
Acquisition de véhicule	5 749	15 000		
Création d'un terrain synthétique	8 725	103 328	226 364	105 000
installation d'une pergola aux arènes		30 000		
cimetière		5 000		
plantations		6 100		
Autres acquisitions	2 689	131 100		
réserve pour opérations non affectées		100 000		
TOTAL	43 212	3 082 918	226 364	215 000

➔ Soit + 1 031 500 € / capacité prévisionnelle d'investissement

- ✓ Les variables d'ajustement possible :
- ✓ L'attribution de subventions supplémentaires (demandes en attente de réponse)
- ✓ Le recours à l'emprunt : **≈ 1,1 M€**

ROB 2023- 2,5 M€ pour financer les investissements 2023 - 2024

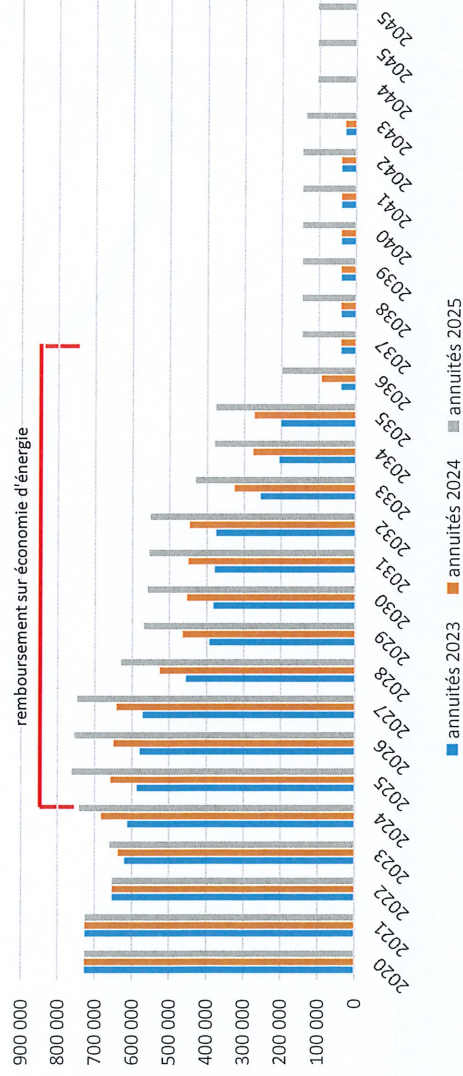


Dans le cadre des objectifs de réduction des dépenses énergétiques, La Banque des Territoires met en place un *dispositif intracting* (contrat de performance), sous forme d'avances remboursables

Objectif : maintenir le montant de l'annuité 2020 (env. 700 K€)

Nature des prêts à contracter :

- 800 K€ en 2023 - prêt intracting pour les travaux liés aux économies d'énergie : avances remboursables calculées sur le montant des économies générées, limitées à 13 annuités
- 700 K€ en 2023 - prêt conventionnel sur 25 ans



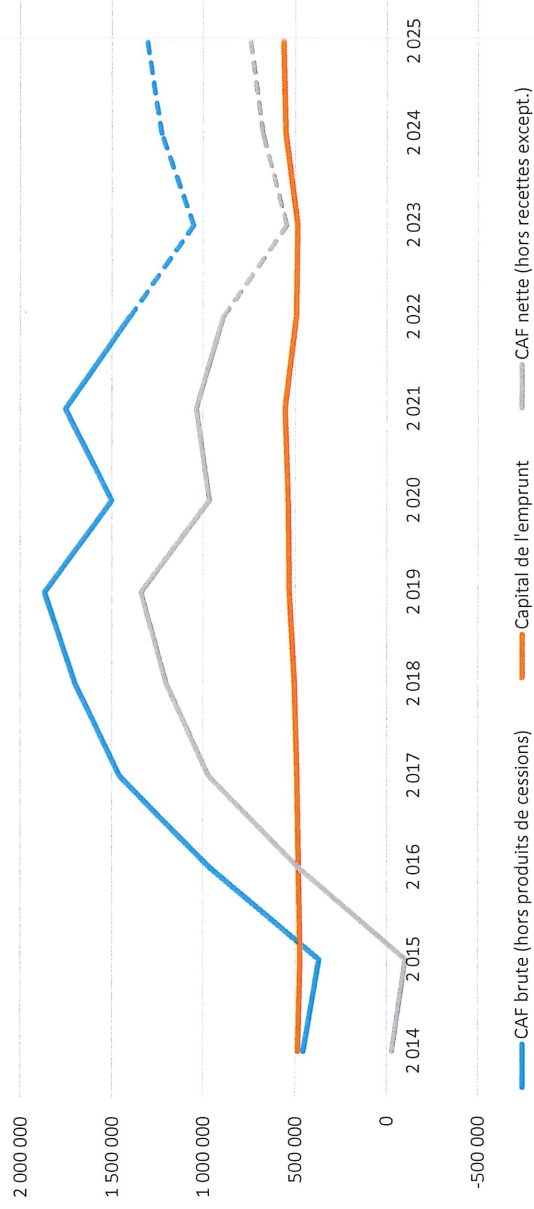
Economie d'énergie ≈ 90 K€

Capacité de désendettement prévisionnelle :

2023 – dette actuelle + 1,5 M€ : 6,25 ans
2024 + emprunt 1 M€ : 6,07 ans
2025 : 5,61 ans

Seuil d'alerte 12 ans

ROB 2023 – Effet de l'augmentation de la dette sur la CAF



ROB 2023- Budget Assainissement : les résultats 2022



Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	146 726,19	79 076,11	107 507,47	177 917,37	254 233,66	256 993,48
Résultats reportés	0,00	69 190,40		38 708,99	0,00	107 899,39
TOTAUX	146 726,19	148 266,51	107 507,47	216 626,36	254 233,66	364 892,87
Résultats de clôture	0,00	1 540,32	0,00	109 118,89	0,00	110 659,21
Restes à réaliser	7 747,80	0,00	0,00	0,00	7 747,80	0,00
TOTAUX CUMULES	7 747,80	1 540,32	0,00	109 118,89	7 747,80	110 659,21
RESULTAT DEFINITIF	6 207,48	0,00	0,00	109 118,89	0,00	102 911,41

ROB 2023- Budget Assainissement : les opérations 2023



Perspectives 2023

- Remplacement du poste de relevage de l'abrivado :
coût travaux + MO 337 100 € TTC
subvention Agence de l'Eau et Département 140 000 €
 - Réhabilitation de la station d'épuration :
coût de la 1^{ère} phase – file boue + MO 707 100 € TTC
subvention Agence de l'Eau et Département 340 000 €
 - Acquisition terrain M. Gaujoux 137 000 €
- Soit un montant total de travaux
subventions 1 181 200 €
retour tva 480 000 €
167 600 €

L'équilibre du budget nécessitera un emprunt ≈ 500 000 € (les tarifs actuels assurent le remboursement de l'emprunt)

Le financement des phases suivantes (file eau + renaturation) sera ajusté dans le cadre du renouvellement de la DPS

ROB 2023- Budget Eau : les résultats 2022



Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	167 995,41	181 057,10	109 803,87	116 068,57	277 799,28	297 125,67
Résultats reportés		13 061,69		6 264,70		
TOTAUX	167 995,41	11 854,50	0,00	0,00	0,00	11 854,50
Résultats de clôture	0,00	192 911,60	109 803,87	116 068,57	277 799,28	308 980,17
Restes à réaliser		24 916,19	0,00	6 264,70	0,00	31 180,89
TOTAUX CUMULES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTAT DEFINITIF	0,00	24 916,19	0,00	6 264,70		31 180,89

Perspectives 2023 :

- Honoraire pour mission d'assistance au renouvellement et au suivi de la Délégation de service public
- L'attribution d'un fond de roulement durant la période de l'avenant compense la mise en application de tarifs actualisés
- Les tarifs de la nouvelle DSP détermineront la capacité à financer des investissements nouveaux